

Entre étang et rivière

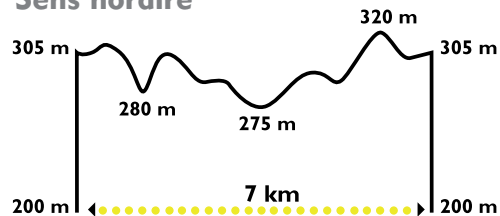
Départ : Devant la mairie

 7 km (sens des aiguilles d'une montre)

 2h / Tout public



Sens horaire



Départ : devant la mairie

Partir vers le bas en direction de la salle des fêtes, et juste avant, à l'embranchement, obliquer à gauche pour arriver au Moulin Condamné (étang et roue bien visible sous son abri). Possibilité de prendre la variante à cet endroit.

Traverser le hameau de Chevigny (suivre la D114).

Arriver à l'intersection de la route de Luzy, prendre à droite, puis au 5ème carrefour, prendre à droite direction Le Gatz-Le Mousseau (en ignorant la route du retour vers le village, sur la droite, en bas du vallon), continuer tout droit à la dernière maison, couper une petite route et arriver au hameau de Souve.

Prendre à droite et suivre cette route jusqu'à la Croix Bernard. Tourner à gauche et 100m après à droite. Poursuivre jusqu'à la route départementale et là, partir sur la droite.

Au premier carrefour (châtelet d'entrée du château), tourner à droite puis peu après sur la gauche pour revenir à la place du village.

Variante :

Prendre le chemin qui part juste après le ruisseau du moulin

Le suivre jusqu'aux chalets de pêche et l'intersection avec la route départementale de Luzy. Tourner à droite sur celle-ci et la suivre sur 1,500 kilomètres environ.

Au troisième carrefour sur la droite, prendre la petite route du Gatz-le Mousseau.

A savoir...

Le Moulin Condamné est situé à 300m au Nord de Chevigny. C'est un des rares moulins à farine de la région à conserver encore la totalité de son équipement et de son outillage. Le château de Thil, qui fut bâti en 1880 recèle quant à lui une vierge à l'enfant datant du XIV^{ème} siècle.

